

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet : AMELIORATION DE LA DESSERTE FORESTIERE DE LA VIE MARGOT : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX -SECTION de VAUX SAINT SULPICE**

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente-trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

BOURGEAIS Didier pouvoir à M. Jacques DRHOVIN  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET  
FUMEX Jacques pouvoir à Mme Eliane MERMILLON  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Philippe EMIN  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Alain MASSIRONI  
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier  
GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

**Vu** les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande Publique,

**Vu** le rapport d'analyse des offres,

**Vu** l'ARRETE MODIFICATIF N°1 DE L'ARRETE ATTRIBUTIF D'UNE AIDE AU TITRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL RHONE. ALPES 2014-2020 portant prolongation de la validité de la subvention au 31/12/2024

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2022-105 Amélioration de la desserte forestière de la vie margot - section de Vaux Saint Sulpice

Monsieur le Maire rappelle que la Commune en concertation avec la Section de Vaux Saint Sulpice a décidé un projet d'amélioration de la desserte sur le Massif de Rouge à Vaux Saint Sulpice.

Elle a confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF comprenant :

- la maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise au gabarit d'une route forestière comprenant la mise en place de 27 renvois d'eau béton et des travaux d'arasement de talus sur une longueur de 750 ml,
- la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises de TP, l'analyse et l'élaboration du rapport d'analyse des offres,
- le suivi du chantier, suivi administratif et financier y compris des subventions, la réception de chantier.

Trois entreprises ont répondu à la consultation et une visite obligatoire sur site a été organisée le 28 aout 2024 et deux offres ont été remises au final.

L'analyse détaillée des offres donne les résultats suivants.

- Note technique :

L'analyse des offres en fonction du critère de valeur technique de l'offre se base sur les informations fournies dans le mémoire justificatif. L'analyse de chaque offre et les notes obtenues sont présentées dans le tableau synthétique ci-après.

Candidat	Vincent TP	Tella Environnement
Moyens Humains Note /2,5	2,5	2
Moyens Matériels Note /2,5	2,5	2,5
Planning Note /5	3	4
Note valeur technique	8	8,5

- Note financière

La note relative au critère du prix des prestations est attribuée en appliquant un prorata par rapport à l'offre de référence la moins disante. Elle est notée sur 10 points.  $N = \text{pointmax} * (\text{prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre considérée})$ .

<b>Candidat</b>	<b>Vincent TP</b>	<b>Tella Environnement</b>
Offre	31 470,00 €	25 101,00 €
Note	7.98/10	10/10

- Note finale

Pour mémoire, l'estimation du marché était de 27 820 € HT. Le montant de l'offre retenue est de 25 101 € HT, soit un écart à l'estimation de - 2 719 € HT.

Les notes globales sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

<b>Candidat</b>	<b>Vincent TP</b>	<b>Tella Environnement</b>
Note	15.98/20	18.5/20

Sur la base de ces éléments,

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise Tella Environnement pour un montant de 25 101 € HT;
- **SOLLICITE** l'octroi de la subvention
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget Section de Vaux Saint Sulpice en dépenses d'investissement, au compte 21 538.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution ;

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

**Le Maire, Philippe EMIN**

